

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Montoux – Peñns-lès-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	46	Absents représentés :	11
Présents	31	Absents non représentés :	4
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Montoux, le 29 mai 2017, après convocation légale reçue le 23 mai 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Christian RIOU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Michel MUS (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS)

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Yannick LIBOUREL, Mme Fabienne THOMAS

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 34 du 23/03/2017

Effacement et mise en technique discrète des câbles de communications électroniques existants aériens d'ORANGE, Rue Jules Fabre sur la commune de Montoux – Signature d'un marché avec : **ORANGE France - Réseaux Sud-est – 170 Avenue Pierre Bérégovoy – 84000 AVIGNON pour un montant de 4 675,00 € HT.**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 35 du 27/03/2017

Contrat de location de 3 climatiseurs pour les bungalows communautaires de la CCSC – Additif à la décision communautaire n° 2016-72 - Signature du contrat de location avec l'entreprise **Constructions Modulaires Services, 1957, Route des Paluds – 13550 NOVES**

- * Frais Fixes « Aller » pour un montant de **645,00 € HT**
- * Location de l'ensemble : pour un montant de **2,10 € HT/jour** calendrier

Le contrat prendra effet à compter de la livraison et de l'assemblage des modules pour une durée de **six (6) mois** à compter de mise en place des climatiseurs.

N° 36 du 27/03/2017

Constat d'huissier effectué sur la commune de Sorgues – Aire d'accueil des gens du voyage – Constat réalisé par Maître MAZIERE, huissier de justice à Carpentras – Dépassement de séjour de deux familles sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Sorgues. Les frais d'huissier s'élèveront à un montant total de **408,09 € TTC**

N° 37 du 27/03/2017

Contrat de services de la solution « Légimarchés » pour le service des marchés publics de la CCSC – Signature du marché avec la Société **BERGER LEVRAULT - 64 Rue Jean Rostand 31670 LABEGE** pour un montant de :

- **Abonnement annuel de base** > **1 957,20 € HT/an**
 - **Logiciel « Légiprocédure »** > **571,20 € HT /an**
 - **Prestation de personnalisation/initialisation** > **1 250,00 € HT à la souscription du contrat**
- Le contrat prendra effet au **1 avril 2017** et ce pour **cinq (5) ans**.

N° 38 du 27/03/2017

Contrat de services « Marchés sécurisés » pour le service des marchés publics de la CCSC – Signature du marché avec la Société **BERGER LEVRAULT - 64 Rue Jean Rostand 31670 LABEGE** pour un montant annuel de base > **1 267,00 € HT**. Le contrat prendra effet au **1 mai 2017** et ce pour **12 mois**.

N° 39 du 27/03/2017

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Frédéric LECERF, propriétaire en nom propre d'une entreprise individuelle, dont le siège est situé à PERNES-LES-FONTAINES (84210), 54 Place Notre Dame de Nazareth, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. AVIGNON 512 517 830, un bâtiment industriel d'une surface utile de 10 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°786.

Monsieur Frédéric LECERF est autorisé à y stocker le matériel destiné aux activités de multiservices. Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} avril 2017** et s'achevant au plus tard le **31 Mars 2020**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **30 € HT** (3 € HT le m²), soit **36 € TTC**.

N° 40 du 31/03/2017

Opération « Les Hauts Mûriers » à Althen-des-Paluds – Signature d'une convention de réservation de trois logements locatifs sociaux avec l'Office Public de l'Habitat Mistral Habitat.

N° 41 du 04/04/2017

Institution d'une régie de recette pour l'encaissement de la taxe de séjour. Cette régie est installée à Monteux, dans les locaux de la Communauté de Communes, 340 Boulevard d'Avignon. La régie fonctionne toute l'année. La régie encaisse les produits suivant :

- Taxe de séjour

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 42 du 04/04/2017

Contrat de location d'une benne à ordures ménagères de 9m³ – Signature du contrat avec **BIG BENNE ENVIRONNEMENT** – 264 Avenue Sainte Catherine - 84140 MONTFAVET

- Forfait hebdomadaire : 450,00 € HT
- Forfait mensuel : 1.800,00 € HT

Le contrat prendra effet au **01 avril 2017** pour un (1) mois et sera reconductible tacitement par période égale.

N° 43 du 04/04/2017

Contrat de gestion d'installation en génie climatique sur différents bâtiments de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat – Signature du contrat avec la Société **SOMEGEC SARL** – 3 Avenue de l'Orme Fourchu - **ZI de Fontcouverte** – 84000 AVIGNON, pour un montant total de **2 160,00 € HT / AN** * **prix détaillés par site dans contrat.**

Le contrat prendra effet au **01 mai 2017** et ce pour quatre (4) ans.

N° 44 du 04/04/2017

Nettoyage de la vitrerie et de la moquette des locaux de la CCSC – Signature de l'avenant n° 1 avec la Société **ONET Services Avignon** 143, Avenue de la Moineaudière - 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE. Nettoyage de la Vitrerie de l'office de tourisme de Monteux pour un montant de 369,60 € HT/AN (paiement trimestriel de 92,40 € HT)

L'avenant prend effet au 15 avril 2017.

N° 45 du 10/04/2017

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL « **AXELLE** », dont le siège est situé au 38 Cours Jean Jaurès, 84000 AVIGNON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. AVIGNON 428 985 758 (n° de Gestion 2000 B 406), un bâtiment industriel d'une surface utile de 130 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°121.

La SARL « **AXELLE** » est autorisé à y stocker le matériel de Bar Brasserie.

Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **15 avril 2017** et s'achevant au plus tard le **14 Avril 2020**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **390 €HT** (3 €HT le m²), soit **468 €TTC**.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : **08/06/2017**